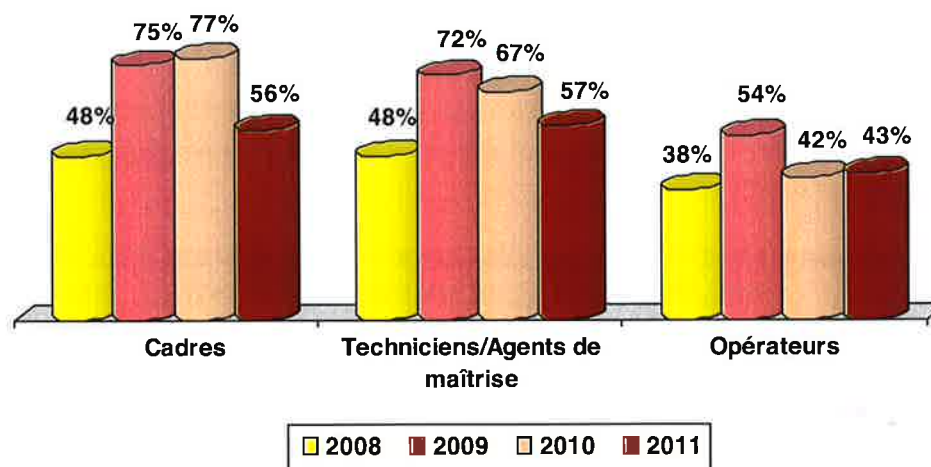


IV. Politique de qualification

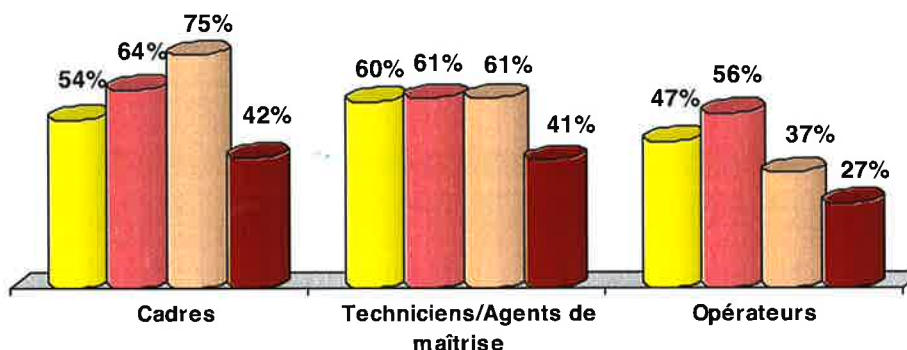
Les recruteurs accordent en 2011 relativement moins d'importance aux formations spécifiques à la logistique...

Pourcentage d'établissements tenant compte des formations spécifiques à la logistique pour le recrutement du personnel logistique

Etablissements de 100 salariés et plus



Etablissements de 50 à 99 salariés

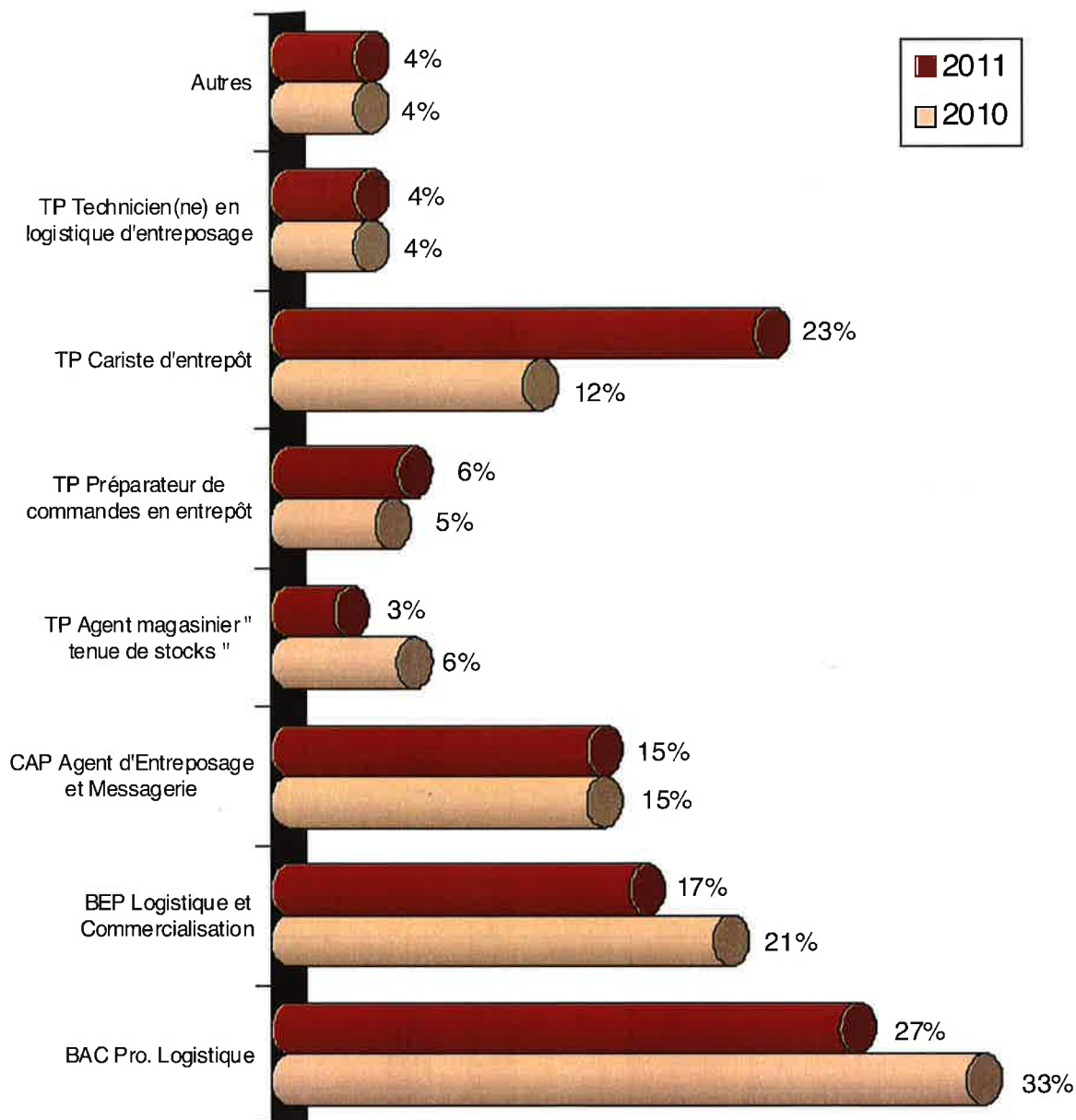


Les sondés ont accordé en 2011 relativement moins d'importance aux formations spécifiques à la logistique pour le recrutement de leur personnel logistique, en particulier les établissements de moins de 100 salariés.

Ainsi, pour le recrutement de cadres de la logistique, la part des établissements de 50 à 99 salariés tenant compte de ce critère a chuté de 23 points (et de 11 points pour les établissements de 100 salariés et plus). Pour les techniciens et agents de maîtrise, on observe de la même manière une diminution de 20 points de la part des établissements de 50 à 99 salariés donnant de l'importance à la formation logistique des candidats (et de 10 points pour les établissements de 100 salariés et plus).

Le Bac professionnel Logistique, en tête des diplômes et titres privilégiés par les recruteurs, mais talonné par le TP Cariste d'entrepôt

Diplômes et titres privilégiés pour le recrutement d'opérateurs
(en % des réponses des établissements de 100 salariés et plus)

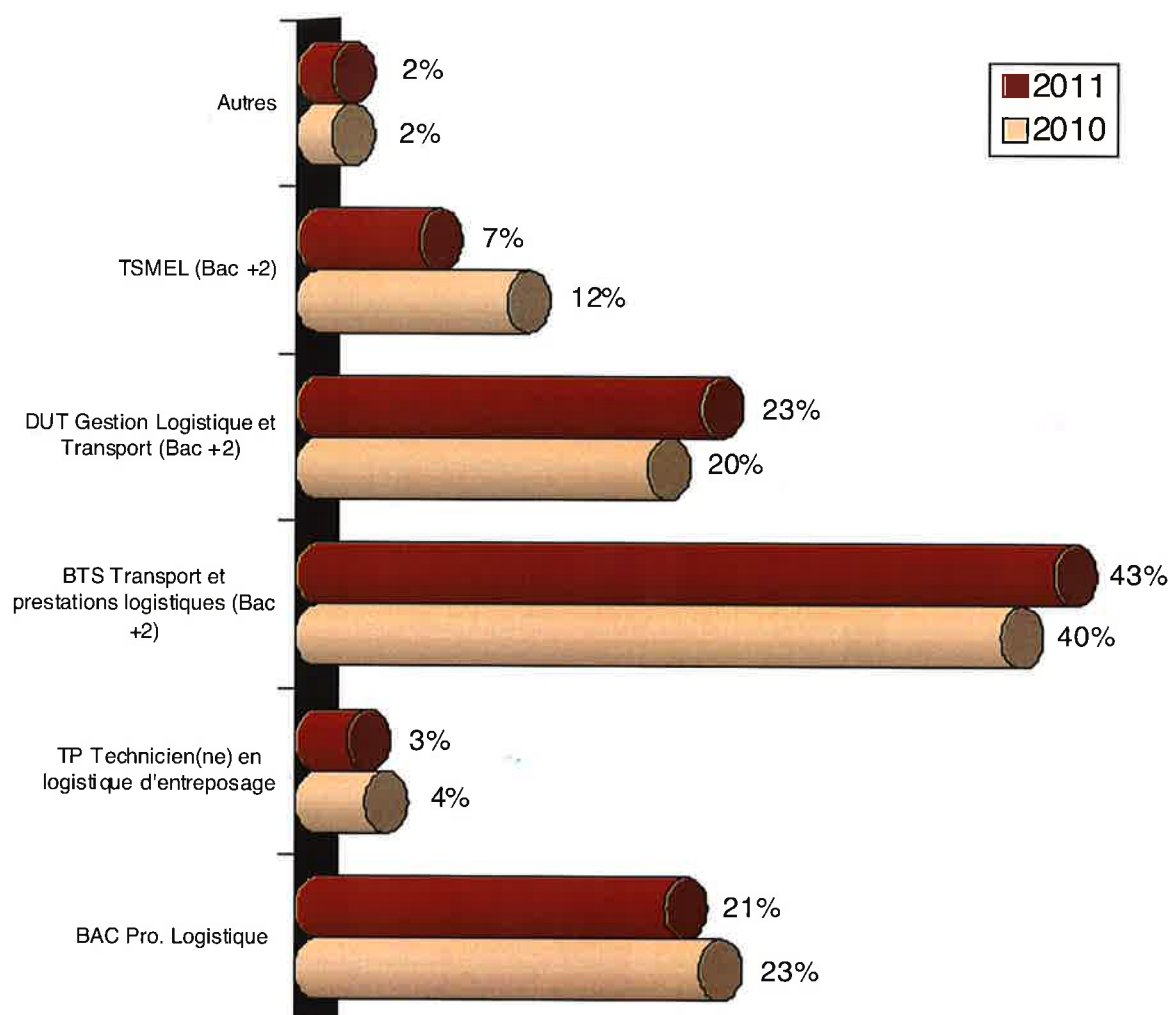


Si le Bac professionnel Logistique reste en tête des suffrages pour le recrutement d'opérateurs logistiques (27% des réponses des établissements de 100 salariés et plus), il est rattrapé par les formations plus spécialisées de caristes d'entrepôt (+ 11 points).

Le BEP Logistique et Commercialisation, qui n'est plus dispensé, continue pourtant d'intéresser 17% des recruteurs d'opérateurs logistiques.

Les recruteurs confirment qu'ils affectionnent les diplômes à Bac +2 pour le recrutement de techniciens et agents de maîtrise de la logistique

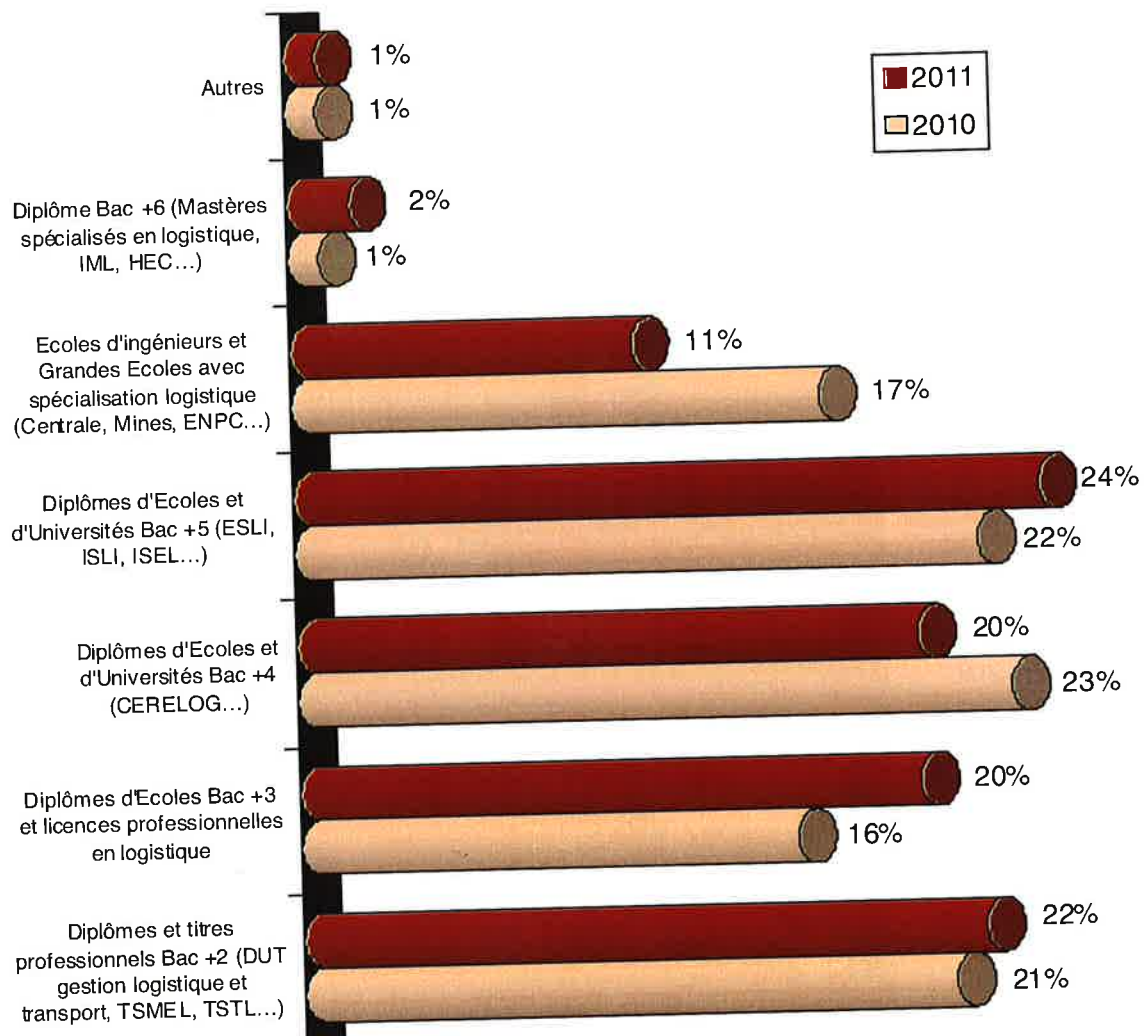
Diplômes et titres privilégiés pour le recrutement de techniciens/agents de maîtrise
(en % des réponses des établissements de 100 salariés et plus)



Les préférences des recruteurs en termes de cursus de formation suivis par les candidats aux postes de techniciens et agents de maîtrise de la logistique varient peu en 2011 : le BTS Transport est toujours largement privilégié, totalisant 43% des citations (+ 3 points). Le positionnement des techniciens et agents de maîtrise à Bac +2 se trouve renforcé par la progression du DUT Gestion Logistique et Transport (+ 3 points), alors que le Bac Professionnel Logistique perd 2 points (21%). La proportion de réponses favorables au TSMEL perd également 5 points.

Les profils de formation des cadres sont beaucoup plus ouverts

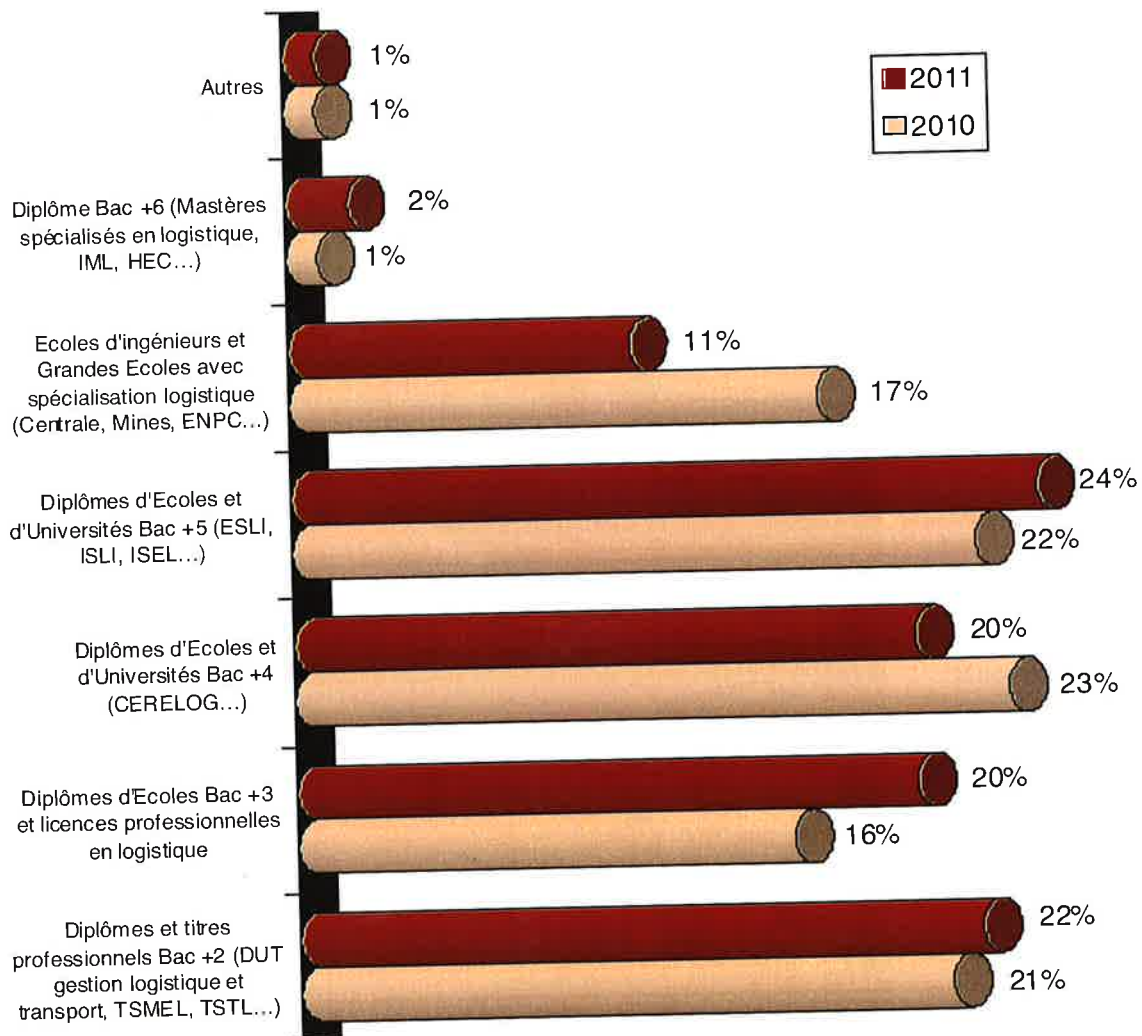
Diplômes et titres privilégiés pour le recrutement de cadres
(en % des réponses des établissements de 100 salariés et plus)



Les choix des sondés en matière de formation initiale des candidats aux postes de cadres de la logistique s'organisent à part presque égale autour des diplômes à Bac +5 (près d'un quart des suffrages), à Bac +2 (22%), à Bac +3 (un quart des réponses, +4 points) et à Bac +4 (également un quart des réponses). Les suffrages pour les sortants écoles d'ingénieurs régressent de 6 points et passent ainsi en arrière plan avec environ une citation sur dix pour ces profils.

Les profils de formation des cadres sont beaucoup plus ouverts

Diplômes et titres privilégiés pour le recrutement de cadres
(en % des réponses des établissements de 100 salariés et plus)

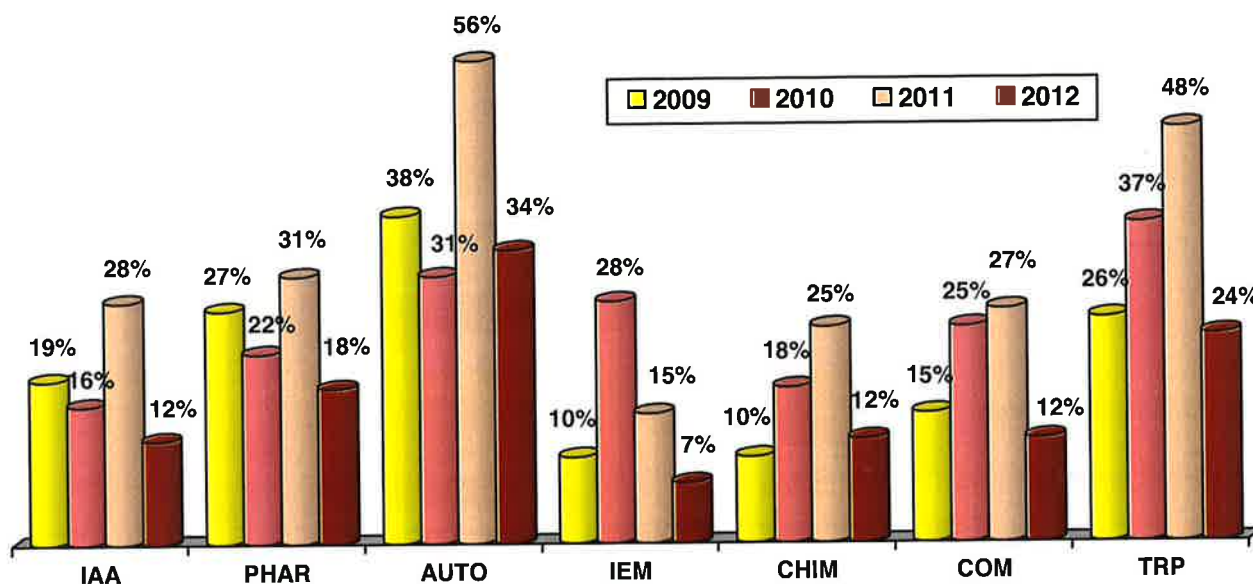


Les choix des sondés en matière de formation initiale des candidats aux postes de cadres de la logistique s'organisent à part presque égale autour des diplômes à Bac +5 (près d'un quart des suffrages), à Bac +2 (22%), à Bac +3 (un quart des réponses, +4 points) et à Bac +4 (également un quart des réponses). Les suffrages pour les sortants écoles d'ingénieurs régressent de 6 points et passent ainsi en arrière plan avec environ une citation sur dix pour ces profils.

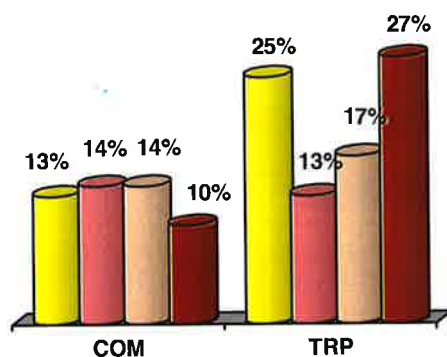
L'apprentissage recule en 2012 dans tous les secteurs d'activité, excepté les prestataires transport-logistique de moins de 100 salariés

Personnel logistique en contrat d'apprentissage (en pourcentage d'établissements)

Etablissements de 100 salariés et plus



Etablissements de 50 à 99 salariés

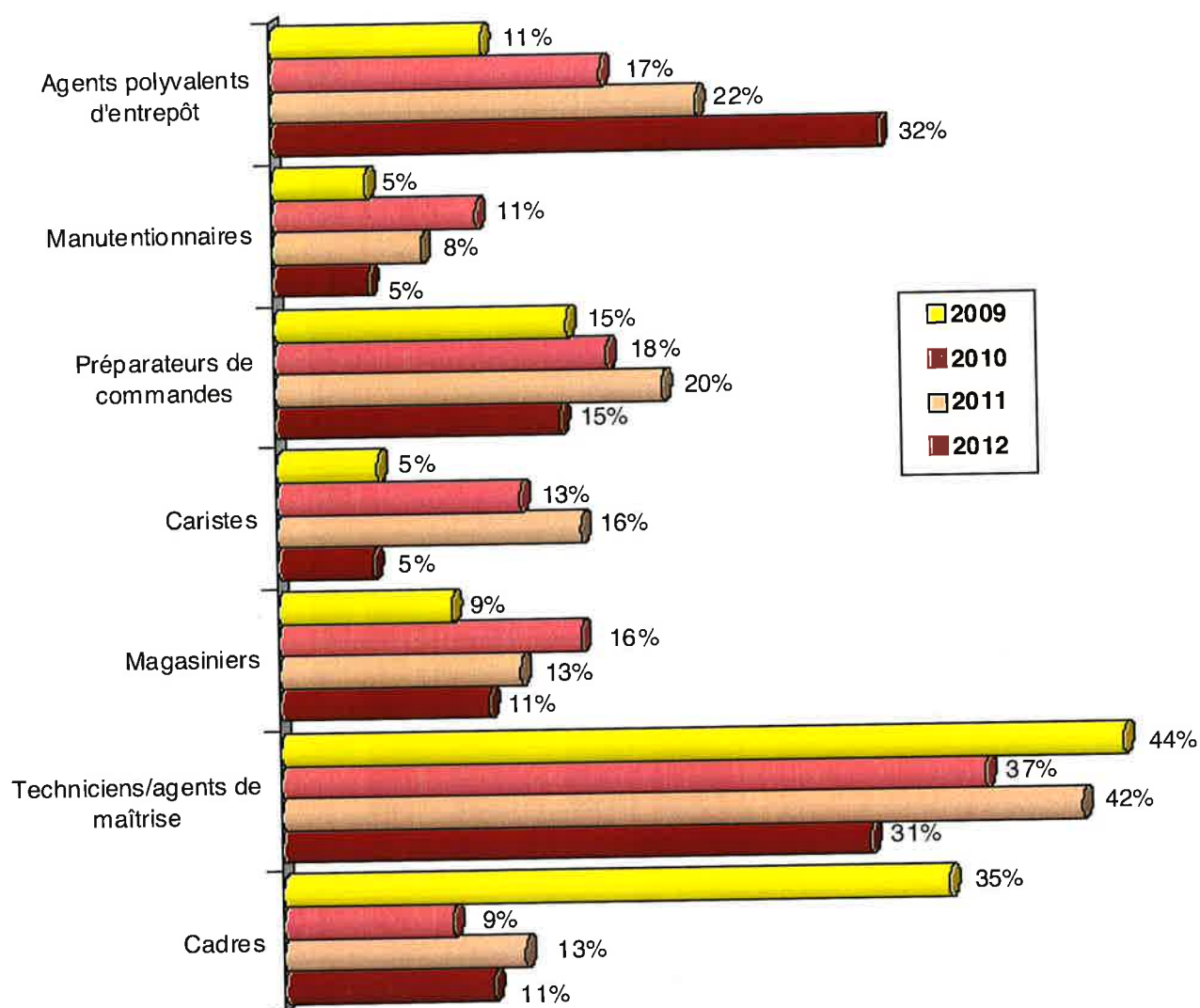


Si la proportion d'établissements de 50 à 99 salariés employant du personnel logistique en contrat d'apprentissage ne fléchit pas en 2012 (18%, après 15% en 2011), grâce à sa progression chez les prestataires transport-logistique de moins de 100 salariés (+10 points), un net recul s'observe en revanche auprès des établissements de 100 salariés et plus, quel que soit leur secteur d'activité : ils ne seraient ainsi plus que 15% à employer des apprentis sur des fonctions logistiques, après 30% en 2011. Plusieurs raisons sont évoquées : la baisse d'activité, le déficit de candidatures, le manque de temps pour encadrer les jeunes...

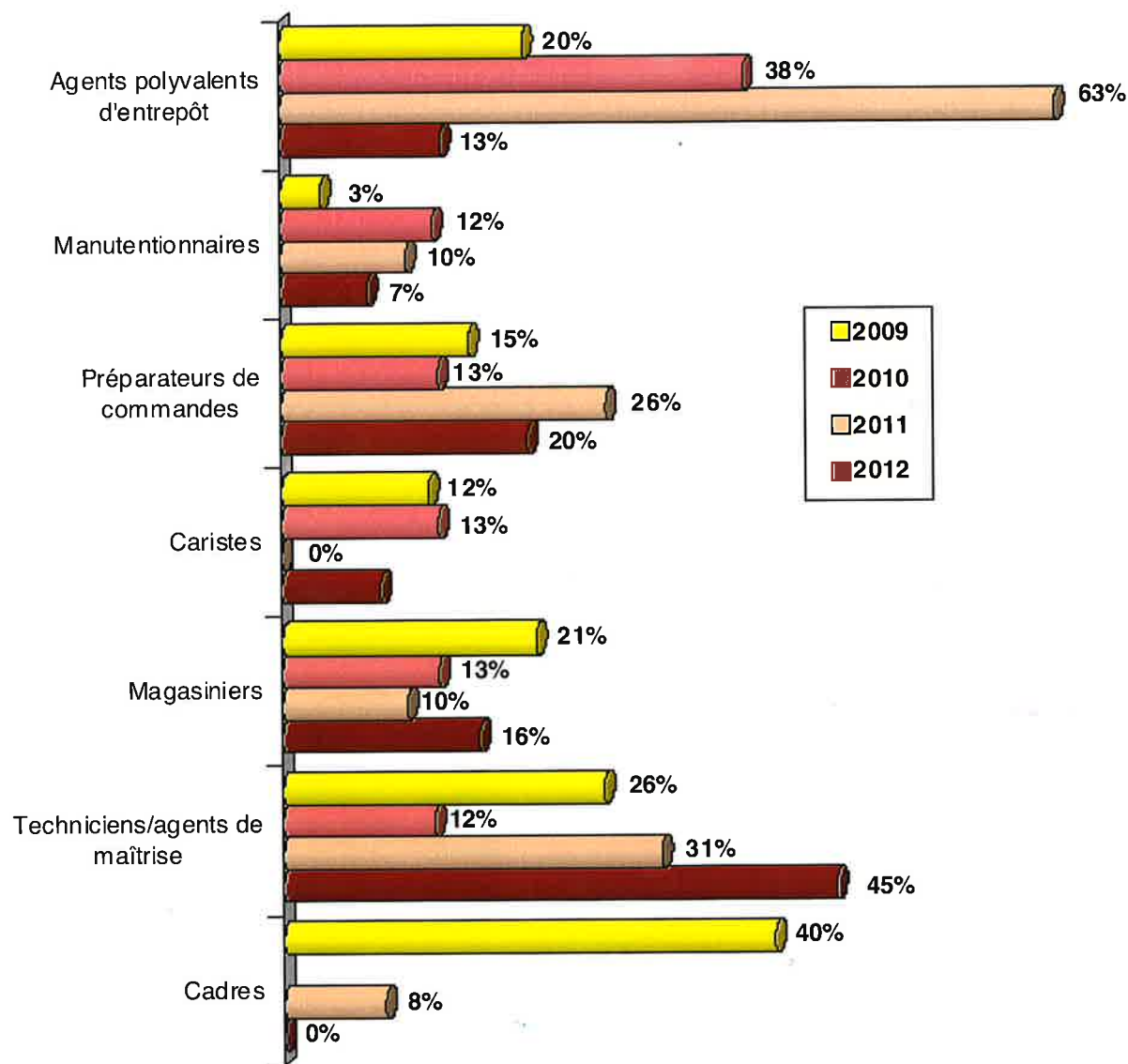
Au sein des opérateurs logistiques, l'apprentissage reste surtout utilisé pour des agents polyvalents d'entrepôt

Postes occupés par le personnel logistique en contrat d'apprentissage
(en pourcentage d'établissements utilisant l'apprentissage)

Etablissements de 100 salariés et plus



Etablissements de 50 à 99 salariés



L'apprentissage est relativement développé pour les techniciens et agents de maîtrise : 31% des établissements de 100 salariés et plus, et 45% des établissements de 50 à 99 salariés employant des apprentis en logistique ont en effet appliqué ce dispositif à cette catégorie d'emploi.

Au sein des opérateurs logistiques, l'apprentissage reste surtout utilisé pour des agents polyvalents d'entrepôt : en moyenne près d'un établissement sur quatre parmi ceux qui emploient des apprentis de la logistique emploie des opérateurs logistiques en apprentissage. Ils sont également en moyenne 17% à recourir à des contrats d'apprentissage pour les préparateurs de commandes. Seulement 6% des établissements, toutes tailles et secteurs confondus, utiliseraient ce dispositif pour des cadres de la logistique.

L'évolution des effectifs logistiques en apprentissage est caractérisée par l'incertitude

Evolution des effectifs logistiques en apprentissage envisagée en 2012
(en pourcentage d'établissements)

Etablissement de 100 salariés et plus

	Augmentation	Stabilité	Diminution	Ne sait pas
Cadres	2%	72%	0%	26%
Techniciens/Agents de maîtrise	3%	73%	1%	23%
Magasiniers	2%	72%	0%	25%
Caristes	2%	73%	0%	25%
Préparateurs de commande	2%	72%	0%	25%
Manutentionnaires	2%	72%	0%	25%
Agents polyvalents d'entrepôt	3%	73%	1%	23%

Etablissement de 50 à 99 salariés

	Augmentation	Stabilité	Diminution	Ne sait pas
Cadres	0%	61%	2%	37%
Techniciens/Agents de maîtrise	1%	62%	2%	34%
Magasiniers	1%	59%	4%	36%
Caristes	1%	59%	4%	36%
Préparateurs de commande	0%	61%	2%	36%
Manutentionnaires	1%	59%	3%	36%
Agents polyvalents d'entrepôt	1%	62%	2%	34%

L'évolution des effectifs logistiques en apprentissage reste marquée en 2012 par l'incertitude, avec en moyenne près de 30% des sondés ne se prononçant pas. Si les prévisions des établissements de 100 salariés et plus sont orientées relativement positivement (rares sont ceux qui prévoient une diminution du nombre d'apprentis de la logistique en 2012), les établissements de moins de 100 salariés affichent quant à eux des réductions : ceux-ci sont, pour chacun des métiers ou catégories d'emploi considérés, invariablement plus nombreux à envisager une baisse des effectifs en apprentissage que leur progression.

Toutes tailles confondues, il n'y a cependant aucun type d'emploi pour lequel en 2012 le nombre d'établissements s'attendant à une hausse des effectifs en apprentissage serait plus faible que celui projetant un repli.